

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC36

présenté par
M. Durand, rapporteur

ARTICLE 5

A l'alinéa 5, après le mot :

« ces »,

insérer les mots :

« classes et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination